

Annexe 1

Exemples de retraits de crédit de réduction de peine concernant des récidivistes

EXEMPLE 1 : Cas où coexistent deux condamnations dont une prononcée en état de récidive légale et où les périodes de détention sont constituées de mois entiers

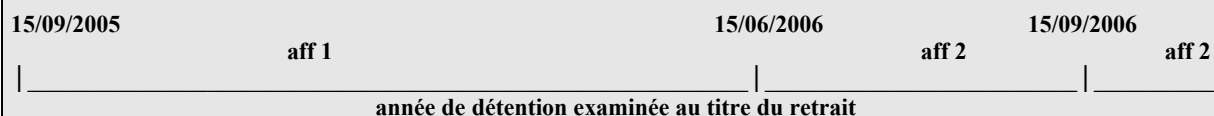
- Ecoule le 15/09/2005

Affaire 1 : 1 an d'emprisonnement..... 15/09/2006
CRP : 3 mois 15/06/2006

- Inscription à l'écrou le 15/01/2006 d'une affaire 2 : 2 ans d'emprisonnement en récidive

Affaire 2 (mise à exécution : le 15/06/2006)..... 15/06/2008
CRP : 3 mois 15/03/2008

- Sur la période de détention du 15/09/2005 au 15/09/2006, coexistent 2 peines, dont une en état de récidive légale et ayant fait l'objet d'un CRP réduit (affaire 2) :



- Le montant maximal de retrait de CRP à retirer sur l'affaire 1 sera de : 9×7 (=9 mois de détention du 15/09/2005 au 15/06/2006) soit 63 jours
- Le montant maximal de retrait de CRP à retirer sur l'affaire 2 sera de : 3×5 (= 3 mois de détention du 15/06/2006 au 15/09/2006) soit 15 jours

MONTANT MAXIMAL A RETIRER SUR LA PERIODE : $63 + 15 = 78$ jours

Sur la période de détention suivante concernant uniquement l'affaire 2 (du 15/09/2006 au 15/09/2007), le montant maximal de retrait sera égal à 2 mois (puisque ne concernant que l'affaire 2).

EXEMPLE 2 : Cas où coexistent deux condamnations dont une prononcée en état de récidive légale et où les périodes de détention sont constituées en partie de mois et de jours

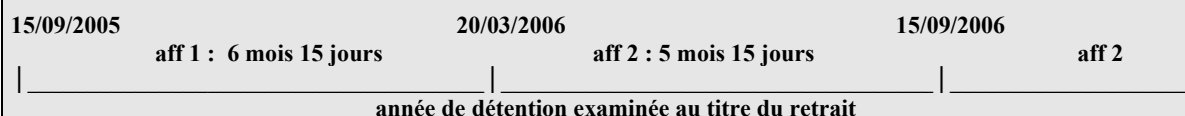
- Ecroû le 15/09/2005

Affaire 1 : 8 mois d'emprisonnement..... 15/05/2006
CRP : 56 jours 20/03/2006

- Inscription à l'écrou le 15/01/2006 d'une affaire 2 : **2 ans d'emprisonnement en récidive**

Affaire 2 (mise à exécution : le 20/03/2006)..... 20/03/2008
CRP : 3 mois 20/12/2007

- Sur la période de détention du 15/09/2005 au 15/09/2006, coexistent 2 peines, dont une en état de récidive légale et ayant fait l'objet d'un CRP réduit (affaire 2) :



- Le montant maximal de retrait de CRP à retirer sur l'affaire 1 sera de : $6 \times 7 = 42$ jours
- Le montant maximal de retrait de CRP à retirer sur l'affaire 2 sera de : $5 \times 5 = 25$ jours
- Période de détention intermédiaire de 1 mois recouvrant deux peines : le montant maximal de retrait sera de $1 \times 5 = 5$ jours

MONTANT MAXIMAL A RETIRER SUR LA PERIODE : $42+25 + 5= 72$ jours

Sur la période de détention suivante concernant uniquement l'affaire 2 (du 15/09/2006 au 15/09/2007), le montant maximal de retrait sera égal à 2 mois (puisque ne concernant que l'affaire 2).

EXEMPLE 3 : Cas où coexistent deux condamnations dont une sur laquelle a été calculé un CRP réduit et où les périodes de détention sont constituées en partie de mois et de jours

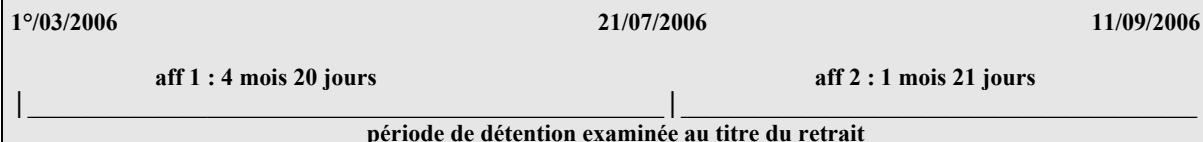
- Ecroû le 1^o mars 2006

Affaire 1 : 6 mois d'emprisonnement.....01/09/2006
CRP : 42 jours 21/07/2006

- Inscription à l'écrou le 06 mars 2006 affaire 2 : **2 mois d'emprisonnement en récidive**

Affaire 2 (mise à exécution le 21/07/2006)..... 21/09/2006
CRP : 10 jours 11/09/2006

- Sur la période de détention à considérer pour le retrait, coexistent 2 peines :



- Montant maximal de retrait de CRP sur les mois pleins de détention relatifs à l'affaire 1 : $4 \times 7 = 28$ jours
- Montant maximal de retrait de CRP sur les mois pleins de détention relatifs à l'affaire 2 : $1 \times 5 = 5$ jours
- Période de détention intermédiaire de 1 mois recouvrant deux peines : le montant maximal de retrait sera de $1 \times 5 = 5$ jours

MONTANT MAXIMAL A RETIRER SUR LA PERIODE : $28+5 + 5= 38$ jours